

Référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval

Projet REPERE

Conseil de l'Estuaire

25 octobre 2018



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Photo : A. Bouissou/Terra

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le contexte de l'estuaire

- Il manque une réflexion globale de la restauration écologique de l'estuaire de la Seine
 - Demandée par le CSES, le CGEDD, le CNPN, les associations...
- Mais aussi un manque de connaissances global pour les porteurs de projet
 - Techniques, méthodes de suivi, difficultés à interpréter la législation



Image : Seine-Maritime Tourisme



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Un référentiel partagé sur les priorités de restauration

- Un comité de pilotage rassemblant les acteurs du territoire
 - Services de l'État : DREAL, DDT du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Maritime ainsi que les préfetures de région, de Seine-Maritime, du Calvados et de l'Eure
 - Agence de l'eau Seine-Normandie
 - Agence Française de la Biodiversité
 - GPMR
 - GPMH
 - GIP Seine Aval
 - Région Normandie
 - Conseils départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Maritime
 - EPCI de l'estuaire de la Seine
 - PNR des Boucles de la Seine
 - Conservatoire du Littoral
 - Maison de l'Estuaire
 - Conservatoire d'Espaces Naturels
 - Associations de protection de la nature
 - Associations de professionnels et d'utilisateurs



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Un projet, deux démarches

- L'Objectif : un cadre partagé de diagnostic et de priorités de restauration de l'estuaire de la Seine afin de favoriser sa restauration globale

Démarche scientifique

L'établissement d'un outil global d'aide à la gestion des milieux estuariens.

- **Définition des priorités de restauration**
- **Organisation de sites ateliers de la restauration écologique**

Démarche réglementaire

Etablissement de lignes directrices adaptées aux particularités estuariennes pour l'application du cadre réglementaire de la restauration dans l'estuaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Le déroulement du projet

Volet 1:

État des lieux des connaissances sur les fonctionnalités écologiques dans l'estuaire

Sous-zonage de l'estuaire, en fonction des fonctionnalités identifiées



Volet 2:

- Choix des sites ateliers sur la base du volontariat des porteurs de projets,
- Elaboration des méthodes de suivi par le GIP SA

Premiers résultats des suivis après 5 ans



Travail au sein des services de l'Etat

- Échanges entre services instructeurs départementaux, et DREAL
- Élaboration d'une doctrine sur les réglementations complexes (équivalences de fonctionnalités, additionnalité, gain écologique...)

La démarche réglementaire

Objectif : Anticiper les aspects réglementaires de la mise en œuvre des actions de restauration

En partenariat avec services en charge de la prise en compte des milieux naturels :

- Proposer des outils, méthodes, bonnes pratiques pour analyser les gains écologiques des actions de restauration :
 - Analyser les points complexes de la réglementation dans le contexte estuarien – 1ère année
 - Proposer des bonnes pratiques et méthodes pour préparer l'application des procédures sur les secteurs prioritaires – 2ème année

■ Accompagner la mise en place de sites ateliers – à partir de la 3ème année

Démarche réglementaire

1ère année – 5 groupes de travail « administration » :

- Novembre 2018 – Mesures compensatoires : additionnalité, cumul, impacts
- Décembre 2018 – Mesures d'accompagnement
- Février 2019 – Mesures compensatoires : temporalité, phasage
- Avril 2019 – outils de restauration de grande ampleur
- Mai 2019 – équivalence de fonctionnalités



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Démarche réglementaire

1ère année – travail avec les membres du comité de pilotage :

- Février 2019 - Comité Technique :
 - réflexions sur les résultats des 3 premiers groupes de travail
 - cadrage des 2 groupes de travail restants
- Juin 2019 – Comité de Pilotage
 - Partage des résultats de l'ensemble des groupes de travail
 - Cadrage de la 2ème année



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE